

N° 2024-001

**BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
2024 PAR ANTICIPATION**

L'an deux mil vingt-quatre le 17 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 11 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), CHENU Azélie, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse.

M. VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 1

Le président rappelle au Conseil Communautaire l'article L1612-1 du CGC :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Le Président précise qu'à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1. Au regard des montants inscrits en section d'investissement (chapitres 20, 21 et 23) du budget primitif et des décisions modificatives de 2023, soit 5 203

052€, la limite du quart des crédits à approuver par anticipation s'élève à 1 300 000€ après arrondi.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture des crédits par anticipation au vote du budget 2024 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre, article budgétaire et fonction. Celles-ci sont détaillées ci-après.

Budget principal 2024 / Ouverture des crédits d'investissement par anticipation				
Chapitre	Article	Fonction	Opération	Montant
			Châlet / Services techniques	126 000
20	2051	020	Logiciel paie	53 000
20	2051	020	Site internet COVA	12 000
21	21828	020	Kangoo électrique services techniques	40 000
21	21828	020	Equipement METRAC (élevateur-plateau de tonte-benne)	11 000
21	21838	020	Matériel de bureau et informatique	10 000
			Base de loisirs	173 000
21	2128	414	Poteaux roselière	25 000
21	2128	414	Résine jeux d'eau	20 000
21	2128	414	Système d'arrosage	18 000
21	2128	414	Aménagement bac à sable	18 000
21	21351	414	Auvent snack	70 000
21	21351	414	Volets roulant bar	7 000
21	21351	414	Portes extérieures	5 000
21	2188	414	Machine à glaçons	5 000
21	2188	414	Panneaux d'entrée	5 000
			Stade de la maladière	17 500
21	2138	412	Modification électricité eau chaude sanitaire	7 000
21	2138	412	Changement eau chaude sanitaire	8 000
21	2188	412	Panneaux d'entrée	2 500
			Stade Rocca	2 500
21	2188	412	Panneaux d'entrée	2 500
			Crèche	2 000
21	2138	64	Caisses bois pour groupes climatisation	2 000
			Maison des arts	4 000
21	2188	311	Sono portable événements et sonorisation salle exposition	4 000
			OM	290 000
23	2313	7212	Travaux vestiaires	183 000
23	2313	7212	Maitrise d'œuvre garage service collecte	100 000
21	2188	7213	Signalétique déchèterie Valezan	4 000
21	2188	7212	Poubelles nomades de prêt pour événements	3 000
			TOTAL CREDITS	615 000

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve l'ouverture des crédits d'investissements 2024 du budget principal par anticipation, d'après le tableau ci-dessus

FAIT ET DELIBERE LE 17 JANVIER 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

